Bulletin municipal

Le Parisvillois

Suivez-nous sur facebook

VOL. 01 • N° 58 • SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 2021

LE 7 NOVEMBRE,

je vote !

(Détails en page 7)

Déchets
7 et 21 septembre
5 et 19 octobre
2, 16 et 30 novembre

Recyclage
14 et 28 septembre
12 et 26 octobre
9 et 23 novembre

Matières compostables
Tous les mardis jusqu'au
16 novembre inclusivement.
Une collecte à venir en décembre.

Collecte des encombrants (gros déchets) à domicile : Le jeudi 16 septembre

Conteneur de déchets de construction seulement : Le samedi 25 septembre
Disponible au coin des rues la Rochelle et du Terrain-de-jeu.

À LA MAIRIE

Municipalité de Parisville

Maire
Monsieur Maurice Grimard

Conseiller, siège #01
Monsieur René Guimond

Conseiller, siège #02
Monsieur Dany Boucher

Conseiller, siège #03
Monsieur Jean-François Bienvenue

Conseillère, siège #04
Madame Marie-Blanche L'Hérault

Conseiller, siège #05
Monsieur Jason Tousignant

Conseillère, siège #06
Madame Carole Plamondon

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Dominique Lapointe

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
Karine Paquet

Agente de bureau & réceptionniste
Lucie Leclerc

Inspecteur municipal
Jean Lépine

Inspection en bâtiment
(Émission permis et certificats)
1 866 441-0404
inspection@mrcbecancour.qc.ca

Bureau municipal
975, rue Principale Ouest
Parisville (Québec) G0S 1X0
Tél. : 819 292-2222 • Téléc. : 819 292-1514
info@municipalite.parisville.qc.ca
www.municipalite.parisville.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :
Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Heures d'ouverture de la bibliothèque :
Mardi : 13h30 à 15h
Mercredi : 18h30 à 20h00
Tél. : 819-292-2644

Office municipal d'habitation au coeur du Québec :
Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 12h00
Tél. : 819-367-2166
direction@omhcdq.com

Fabrique – 819-292-2058
fab@municipalite.parisville.qc.ca

Heures d'ouverture Bureau de poste :
Lundi : 9h30 à 13h et 14h à 15h30
Mardi au vendredi : 9h30 à 12h45 et 14h à 15h30

MOT DU MAIRE

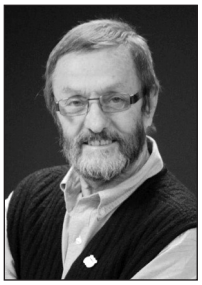

La fameuse pandémie, le travail à distance, les vacances… ont réussi à ralentir nos projets de rénovation des infrastructures. Je vais donc en profiter pour vous entretenir des élections municipales du 7 novembre prochain.

À QUOI ÇA SERT UN CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec a voté la loi 122 dans laquelle est présentée sa vision des municipalités. Dans le préambule nous pouvons lire :

- *l'Assemblée nationale reconnaît que les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;*
- *les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions;*
- *les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques;*
- *au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent, ainsi que l'accès à l'information, sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.*

Un gouvernement est dit de proximité lorsque des citoyennes et des citoyens du territoire acceptent d'y participer. C'est une responsabilité importante, parfois difficile mais gratifiante.

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, vous aimez travailler pour le bien commun, vous désirez faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature. Les municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à celles et ceux qui souhaitent s'engager.

La municipalité de Parisville gère un budget annuel de près d'un million de dollars. C'est important de bien investir cet argent à court, moyen et long terme pour se donner un milieu de vie sécuritaire, sain et harmonieux.

À partir du 21 septembre, tous les postes au conseil municipal seront ouverts aux candidatures.

Si la politique municipale vous intéresse, présentez-vous à un poste du conseil. S'il y a plus d'une candidature au même poste, tant mieux, il y aura scrutin. Ça sera une preuve d'intérêt en faveur de la vie municipale.

N.B. Vous avez jusqu'au 1er octobre 16 h 30 pour présenter votre formulaire de candidature à :

Mme Dominique Lapointe
Présidente d'élection

Maurice Grimard

Maurice Grimard, maire

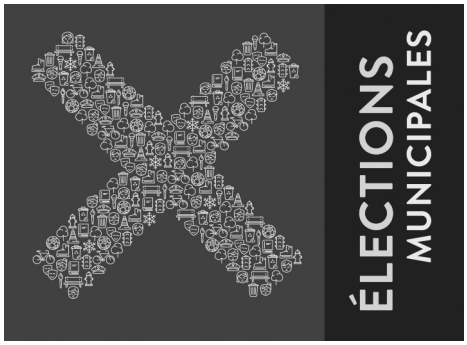

Le Parisvillois est un bulletin d'information publié quatre fois par année par la Municipalité de Parisville. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de Parisville. Il parait en mars, juin, septembre et décembre.

Date de tombée pour vos articles: **10 février / 10 mai / 10 août / 10 novembre**

Faites parvenir à: info@municipalite.parisville.qc.ca

Coordonnatrices:
Dominique Lapointe, Karine Paquet et Lucie Leclerc

Montage et conception graphique:
Les Publications Municipales - 1 877 553-1955

Merci à nos organismes et collaborateurs sans qui ce bulletin municipal ne pourrait être un succès!

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL
7 SEPTEMBRE – 5 OCTOBRE
9 NOVEMBRE 2021

À 19 h 30 à la salle municipale
située au 1260, rue St-Jacques
(Les portes ouvrent à 19 h 25).

Les procès-verbaux des séances du conseil sont disponibles via le site internet de la municipalité au
www.municipalite.parisville.qc.ca
sous l'onglet *Administration municipale.*

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS - ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

Vous aimeriez être au cœur de la planification de certaines activités de loisirs ?

Communiquez avec nous pour mentionner votre intérêt : 819 292-2222 ou
info@municipalite.parisville.qc.ca

Sachez que des fonds sont disponibles pour la réalisation d'activités ou de projets formateurs destinés aux jeunes de notre municipalité. Il ne manque que vos idées et des gens motivés pour les réaliser!

COORDONNÉES D'URGENCE – ALERTE À LA POPULATION

La Municipalité de Parisville utilise maintenant le système d'alertes et de notifications de masse de CITAM pour rejoindre rapidement et efficacement ses citoyens, ses commerçants et ses entreprises.

Récemment, la municipalité a procédé à l'envoi d'un message test. Si vous l'avez reçu, considérez-vous comme inscrit. Si non, nous vous invitons à vous inscrire et/ou à gérer vos références en vous connectant à votre compte ou en créant votre compte à partir de votre adresse courriel. Pour ce faire, rendez-vous au www.municipalit.parisville.qc.ca dans la section Services aux citoyens/Babillard.

Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir et la façon dont vous souhaitez les recevoir (téléphone, mobile, SMS ou courriel), selon vos préférences.

Merci, chers citoyens, de votre entière collaboration dans l'implantation de ce nouvel outil qui nous permettra de mieux communiquer avec vous. N'hésitez pas à nous rejoindre aux coordonnées habituelles pour de plus amples informations ou pour compléter ou modifier votre inscription. Il nous fera plaisir de vous accompagner.

Soyez assurés que les données recueillies demeurent confidentielles.

ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE
par CITAM

RECHERCHÉ : PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

La Municipalité est présentement à la recherche d'une personne pour assurer l'entretien de ses différents aménagements paysagers (plates-bandes) :

- enseigne numérique au coin de la 226 et de la 265
- enseigne d'accueil sur la route 265
- enseigne d'accueil au coin du rang Ste-Philomène et la 265
- les deux côtés de la rue de La Rochelle au coin de la 226
- la salle du centre et du croquet
- la salle municipale et de la bibliothèque
- la gare
- le chalet des sports
- le parc linéaire:
- la halte au coin du rang Ste-Philomène
- les haltes de chaque côté de la Gare
- la halte aux abords du pont près de Fortierville

Sur une base régulière, soit au printemps et à l'automne ainsi qu'à quelques reprises durant la saison estivale, pour un total d'environ 100 heures par année.

La personne sera assistée de l'inspecteur municipal pour l'achat et le transport de matières si nécessaire (paillis, terre, plante, toile géotextile, équipements).

Toute personne intéressée par ce poste est invitée à contacter la municipalité au 819-292-2222 ou encore par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Nous venons de compléter le nettoyage des bassins de la station d'épuration. Cent tonnes de boues ont été extraites (voir photo 1) et un gros conteneur a été rempli de matières indésirables et non compostables.

Photo 1

Le fonctionnement de la station est en grande partie géré par des bactéries épuratrices (processus naturel) qui captent les matières pour les transformer en gaz et en boue inoffensive. Il y a aussi le soleil avec ses rayons ultra-violets (UV) qui est très important. Celui-ci neutralise et élimine les bactéries nuisibles comme les E. coli, ces bactéries qui donnent la gastroentérite et qui, pour certains, peuvent causer la mort. Finalement, le transfert dans des géotubes de 150 pieds par 30 pieds (voir photo 2) permet d'affiner le compostage et le retour en engrais.

Photo 2

Cependant, les rayons UV ont des ennemis importants tels que le plastique, les emballages de tampons, les lingettes pour bébé, les feuilles métalliques (aluminium), etc. (voir photo 3).

Puisque ces déchets ne sont pas biodégradables, ils demeurent en suspension et servent d'écran pour les E. coli empêchant l'action neutralisante du soleil. Ces derniers retourneraient donc polluer nos cours d'eau. Nous devons donc payer très cher pour sortir ces débris et les traiter séparément des matières biodégradables. À titre d'exemple; une simple balle en caoutchouc a créé pour 9 000 $ de dommages à une de nos pompes et a pris 5 semaines à réparer.

Donc, toujours penser à ne mettre que les matières compostables dans les toilettes et les éviers (bien que ça va de soi). Il en résultera une économie pour tous les citoyens et nos cours d'eau seront plus purs. Pensez y!

Merci d'être vigilant, nous en serons tous gagnants.

Photo 3

UNE LUMIÈRE DE RUE DÉFECTUEUSE?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de rue est défectueuse, prenez en note l'adresse civique la plus proche et transmettez-nous l'information par téléphone au 819-292-2222 ou par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration!

TAXES MUNICIPALES

Rappel – Le dernier versement pour le paiement des taxes municipales est le **15 septembre.**

VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE?

Le compte de taxes produit en début d'année demeure en vigueur toute l'année. Il est important de noter que **la Municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes à la suite d'une transaction immobilière.**

Vu les délais de traitement de la mise à jour du rôle d'évaluation, il peut arriver que le compte de taxes s'appliquant à votre propriété soit expédié au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait d'aucune façon à l'obligation de payer les taxes rattachées à cette propriété.

Tout paiement effectué après les dates d'échéance entraîne l'ajout de frais d'intérêt.

Comme responsable du paiement des taxes rattachées à votre propriété, vous devez vous assurer que celles-ci sont ou seront payées aux dates d'échéance prévues.

Vous pouvez obtenir une copie de vos comptes de taxes en contactant la Municipalité aux coordonnées habituelles.

LOCALISATION DES VANNES D'ARRÊT DE LIGNE (« Bonhommes à eau »)

La localisation et l'identification des vannes d'arrêt de ligne vont bon train. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration lors de notre passage.

Nous vous rappelons que si vous connaissez l'emplacement de votre « bonhomme à eau », vous devez le rendre accessible et l'identifier afin de faciliter son repérage lors de notre visite.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

L**e 16 septembre prochain**, il y aura une collecte des encombrants *(gros déchets)* à domicile.

Sont considérés comme des résidus encombrants les meubles et les articles ménagers tels que : cuisinières, laveuse, sécheuse, divan, tapis, matelas, réservoirs à l'huile vide, chauffe-eau vide, etc.

Sont **exclus** de la collecte des encombrants :

- Les téléviseurs, les écrans, les appareils électroniques et informatiques;
- Les pneus;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ;
- Un déblai d'excavation;
- Une pièce d'un véhicule automobile;
- Une embarcation nautique;
- Un spa, une piscine;
- Les arbres coupés, les branches et les souches d'arbres;
- La terre, le sable, le fumier, la roche et le gravier;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) ;
- Tout objet pesant plus de 30 kilos;
- Les déchets biomédicaux;
- Les armes à feu et munitions.

Pour connaître les endroits où vous départir de vos items non acceptés dans la collecte des encombrants, bien vouloir consulter notre site internet au www.municipalite.parisville.qc.ca sous l'onglet « Services aux citoyens », section « Gestion des matières résiduelles »

RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ – CHAPITRE 3 - NUISANCES

À la dernière édition du Parisvillois, nous vous annoncions l'arrivée de madame Amélia Croteau au service d'inspection en bâtiment relativement, entre autres, à l'application du Chapitre 3 du règlement général harmonisé (les nuisances).

Ce règlement, entré en vigueur en 2019, vise à assurer la paix, l'ordre et le bien-être général de la population en édictant, entre autres, des règles d'entretien minimal des propriétés privées et publiques. Depuis son entrée en poste au printemps, madame Croteau a pris en charge plusieurs dossiers à Parisville. Nous tenons à souligner l'excellente collaboration des citoyens en ce sens. Nous notons une amélioration considérable des nuisances sous toutes ses formes. Nous vous invitons à poursuivre vos démarches d'entretien de vos propriétés.

Nous vous rappelons par ailleurs que les inspecteurs en bâtiment sont mandatés par le Municipalité pour faire respecter ce règlement sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le conseil municipal autorise les inspecteurs à visiter et examiner toute propriété, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le but de faire respecter les dispositions du règlement. Le propriétaire, le locataire ou encore l'occupant de ces propriétés doit recevoir le ou les inspecteurs et répondre à toutes les questions qui leur sont posées. Entraver le travail des inspecteurs constitue une infraction.

En cas de non-respect du règlement à l'égard des nuisances, les citoyens sont passibles, en outre, d'une amende minimale de 100 $ pouvant s'élever à un maximum de 300 $, et ce, chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

Préserver la qualité de vie des citoyens de Parisville, c'est l'affaire de tous!

RÈGLEMENT 385-2021 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous avons récemment observé que certains citoyens laissent leurs bacs roulants en bordure de rue parfois durant une longue période. Nous vous rappelons que selon l'article 2.1.7 du règlement 385-2021, « L'occupant doit placer le contenant désigné pour la collecte prévue en bordure de chemin, au plus tôt à 17 h la veille de la collecte et le remiser le jour même de la collecte. » Nous vous remercions de porter une attention particulière à cette situation!

ÉCOCENTRE À DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT – 1995, ROUTE MARIE-VICTORIN

Profitez de ce point de dépôt pour disposer de façon sécuritaire et environnementale vos matériaux récupérables. Il est à noter que les écocentres ne sont pas des sites d'enfouissement. Il est important de respecter de la liste des matériaux acceptés **(voir ci-bas).**

Pour l'élimination de déchets vous pouvez vous rendre au lieu d'enfouissement au 1450 rang Pointe-du-Jour à Saint-Flavien (115 $/tonne).

Téléphonez avant de vous déplacer : 418 728-5554

Horaire pour la période d'ouverture entre le 3 mai et le 31 octobre

Dimanche : Fermé
Lundi : 9 h à 12 h
Mardi, mercredi et jeudi : Fermé
Vendredi : 13 h à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h

MATIÈRES ACCEPTÉES : (La disposition de matières acceptées aux écocentres est GRATUITE. Sauf exception mentionnée.)

- Bois et branches (sauf bois traité);
- Piles usagées;
- Peinture et teinture résidentielle;
- Lampes fluocompactes;
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers ou meubles entièrement en bois);
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques);
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante);
- Résidus domestiques dangereux (huile à moteur, antigel, aérosols, filtres à l'huile, huile végétale liquide, colle, solvant, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés.
- Produits électroniques;
- Matériaux de construction (gypse, bardeau d'asphalte, toilette, etc.) – Des frais s'appliquent selon les tarifs ci-dessous :

MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets domestiques;
- Carcasses d'automobiles;
- Carcasses d'animaux;
- Déchets radioactifs et biomédicaux;
- Produits explosifs et munitions;
- Isolants et styromousse;
- Terre contaminée;
- Produits commerciaux et industriels

	LARGEUR	LONGUEUR	HAUTEUR	TARIF
« Trailer »	4 5 4 5	6 6 8 8	1 1 2 2	15 $ 20 $ 25 $ 30 $
« Pick-up »	4 4	6 8	2 2	20 $ 25 $
Valise d'auto	4		1	10 $

Le premier dimanche de novembre

ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

N'hésitez pas à nous signaler des problèmes reliés au réseau routier et/ou à la signalisation qui nécessitent une intervention rapide : un objet encombrant qui bloque une rue ou route, un affaissement majeur de la chaussée, un nid-de-poule…

Voici les façons de procéder :

Pour les routes du Ministère des Transports (route 226 - Principale - et route 265)

- Composez le 511 et sélectionner l'option 2 ou les contacter via leur page Facebook

Pour l'ensemble de la municipalité (sauf routes 226 et 265)

- Composez le 819-292-2222 ou le 819-692-0627

Si vous constatez une anomalie associée à un problème non urgent, vous pouvez également remplir le formulaire « Plainte ou Requête » disponible au www.municipalite.parisville.qc.ca et l'acheminer directement à la municipalité par courriel à info@municipalite.parisville.qc.ca.

INSTALLATION ABRIS D'HIVER

Pour ceux et celles qui souhaitent faire l'installation d'un abri d'hiver temporaire (tempo) en prévision de l'hiver qui approche, sachez que vous n'avez pas besoin de permis ou d'autorisation de la part de la municipalité. Cependant, la présence d'un abri d'hiver sur un terrain est autorisée seulement entre le 1er octobre d'une année et le 30 avril de l'année suivante.

JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ!

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre ou creusées, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Dans cette optique, un règlement imposé par le gouvernement du Québec encadre la construction des piscines résidentielles, leur aménagement et leur accès. D'ailleurs, une modification récente au règlement provincial vient obliger tous les propriétaires à se rendre conformes à ces nouvelles dispositions, incluant ceux dont les piscines ont été construites avant 2010. Il n'y aura donc plus de droits acquis en matière de sécurité des piscines résidentielles. Désormais, les propriétaires de piscines construites avant cette date auront jusqu'au 1er juillet 2023 pour se conformer au Règlement.

Depuis le 1er juillet 2021, les règles suivantes s'appliquent aux nouvelles installations :

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- Les piscines dotées d'un plongeoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, consultez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Pour toutes questions relatives à l'aménagement sécuritaire d'une piscine, vous pouvez communiquer avec le service d'inspection en bâtiment.

Nous vous rappelons qu'un permis est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

Pour communiquer avec le service d'inspection en bâtiment :

Téléphone : 819 298-2070 |
inspection@mrcbecancour.qc.ca

www.mrcbecancour.qc.ca/services-aux-citoyens/inspection-en-batiment

LES SERVICES OFFERTS PAR LA SPA MAURICIE AUX CITOYENS

La municipalité de Parisville a mandaté la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) afin de faire respecter l'application du règlement concernant la garde d'animaux. La SPA Mauricie dessert une vingtaine de villes et municipalités en Mauricie et au Centre du Québec.

Services offerts aux citoyens :

Dans le cadre de son rôle de mandataire de la règlementation, la SPA Mauricie offre plusieurs services aux citoyens et citoyennes de Parisville dont :

- Effectuer le recensement des chats et des chiens sur le territoire et fournir une médaille d'identification à l'effigie de la SPA Mauricie arborant un numéro d'identification unique. L'organisation offre également son assistance aux propriétaires lorsque leur animal est porté disparu;
- Accueil des animaux errants qui sont apportés par les citoyens ainsi que de se déplacer sur place, si nécessaire gratuitement;
- Recevoir tout animal de compagnie décédé ou vivant lorsqu'un gardien souhaite s'en départir;
- Mettre à l'adoption les animaux accueillis au refuge et non réclamés, à la suite d'un examen de santé effectué par notre équipe vétérinaire ainsi que la vaccination, la stérilisation, un traitement de prévention parasitaire et l'implantation d'une micropuce à l'animal;
- Offrir un service d'urgence accessible 24 heures par jour et sept jours sur sept;
- Recevoir la déposition et effectuer l'évaluation à la suite d'une morsure;
- Gestion des plaintes des citoyens concernant les animaux de compagnie.

Pour prendre connaissance de la règlementation de votre municipalité, rendez-vous au www.spamauricie.com/proteger/reglementations-municipales/

Pour toutes questions ou urgence, communiquez avec la SPA Mauricie au 819 376-0806.

PROTÉGER ♥ SOIGNER ♥ ADOPTER
♥ Depuis 45 ans *pour la Vie* ♥

RÉCUPÉRATION DE CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

Depuis 1994, Mira s'est engagée à sensibiliser le grand public du Québec à la récupération de cartouches d'imprimantes. En plus de poser un geste concret à l'environnement, cette initiative permet de financer le dressage de plus d'une vingtaine de chiens Mira.

À Parisville, il est possible de déposer vos cartouches d'imprimantes dans le hall d'entrée de la bibliothèque et du local du Cercle de Fermière au 1260, rue St Jacques.

Afin d'éviter de vous déplacer inutilement, assurez-vous qu'il y a quelqu'un sur place en téléphonant au 819-292-2644.

Un geste pour Mira et la planète!

www.mira.ca

EAU POTABLE : NOUS DEMANDONS LA COLLABORATION DES CITOYENS AFIN DE RÉDUIRE LEUR UTILISATION DE L'EAU À DES FINS ESSENTIELLES

En raison de la canicule actuelle et des réserves d'eau qui diminuent, nous demandons la collaboration des citoyens afin de réduire leur utilisation de l'eau potable à des fins essentielles. Il est surprenant et malheureux de constater le gaspillage de l'eau. La consommation d'eau a considérablement augmenté à Parisville dernièrement. Veuillez éviter les utilisations non nécessaires de l'eau, comme le lavage de vos véhicules, entrées, patio, etc. Si vous devez arroser vos fleurs et potagers, nous vous suggérons fortement d'utiliser un arrosoir à main plutôt qu'un boyau d'arrosage.

La collaboration des citoyens est essentielle pour préserver les réserves d'eau potable, sans quoi nous pourrions être amenés à émettre prochainement un avis d'interdiction d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur si la situation perdure.

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'eau potable est encadrée par un règlement et que quiconque contrevient à la règlementation en vigueur commet une infraction et est passible d'une amende. Merci de votre compréhension!

ENSEZ À PROTÉGER VOS BOÎTES AUX LETTRES

Avant l'arrivée de la saison hivernale, il est important de vérifier si votre boîte aux lettres est en bon état, ancrée au sol et bien protégée. C'est aussi le temps d'installer une protection sur les boîtes aux lettres pour éviter les bris causés par la neige ou la glace car l'entrepreneur est responsable seulement s`il y a contact avec la boîte aux lettres.

Pendant l'hiver, vous devez aussi vous assurer qu'elle soit déneigée en tout temps pour être repérable facilement. L'entrepreneur chargé des opérations de déneigement ne pourra être tenu responsable des bris si initialement votre boîte aux lettres était en mauvais état, sans ancrage, non protégée et non déneigée.

Si, malgré ces précautions, votre boîte aux lettres est endommagée lors d'une opération de déneigement, vous devez envoyer un avis écrit à l'entrepreneur afin de lui faire part de votre réclamation. Une copie conforme devra être acheminée à la municipalité.

Suite à la réception de votre avis, l'entrepreneur se déplacera sur les lieux pour constater l'état de votre boîte aux lettres. C'est celui-ci qui traitera votre demande de réclamation.

NOM DE L'ENTREPRENEUR
Les entreprises Jacques Beaudet inc.
entreprisesjbeaudet@sogetel.net
903, route Principale Est, Parisville, Qc G0S 1X0

COPIE CONFORME À LA MUNICIPALITÉ
info@municipalite.parisville.qc.ca
975, rue Principale Ouest, Parisville, Qc G0S 1X0

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Votre équipe de bénévoles est toujours en action. Donc, les anciens en pause, les nouveaux arrivants et nos fidèles abonnées, nous vous attendons les mardis de 13 h 30 à 15 h et les mercredis soir de 18 h 30 à 20 h. Voici un résumé de nos actions passées et à venir :

- Venez découvrir plusieurs nouveautés acquises au cours de l'été! Aussi, les jeux pour divertir petits et grands sont toujours disponibles;
- En collaboration avec le PAIS, nous nous sommes équipés de fourniture afin de venir en aide aux élèves du primaire ainsi que plusieurs volumes pour les adultes et les enfants afin d'agrémenter vos soirées d'automne;
- Merci à nos deux bénévoles, Valérie et Julie, qui ont installé le sentier des contes ainsi que pour les journées consacrées au Club de lecture TD en collaboration avec le camp de jour;
- En septembre, nous aurons une journée spéciale en partenariat avec Variances, une entreprise d'édition et de rédaction de Parisville. En effet, une **activité familiale gratuite**, amusante, originale et interactive est au menu pour vous! **Réservez votre journée du 25 septembre** pour la découvrir! Surveillez la poste car d'autres détails suivront bientôt.

À bientôt!

Diane Auger, Coordonnatrice

La Coop Parisville
Heures d'ouverture dépanneur
Lundi-mercredi: 7h00 à 21h00
Jeudi-samedi: 7h00 à 22h00
Dimanche: 8h00 à 21h00
La Coop: 819-292-2303 **Dépanneur:** #1101
SYMAC Unimat Sonic
www.parisville.coop

DONALD MARTEL
Député de Nicolet-Bécancour

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau RC.59
Québec (Québec) G1A 1A4 **Tél. 581 628-1849**

Bureau de circonscription
625, avenue Godefroy, bureau 202
Bécancour (Québec) G9H 1S3 **Tél. 819 233-3521**
Sans frais 1 855 333-3521 Téléc. 819 233-3529
Donald.Martel.NICO@assnat.qc.ca

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Lors des prochaines élections municipales générales, le 7 novembre 2021, vous serez invité à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de la municipalité de Parisville. Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire ?

Le sens de la collectivité, l'écoute, la disponibilité, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de la municipalité de Parisville, que vous aimez travailler pour le bien commun, que vous avez une vision d'avenir, que vous désirez faire valoir les intérêts des Parisvillois et Parisvilloises et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

Les jeunes gens de notre municipalité sont également encouragés à poser leur candidature à un poste électif à Parisville. Présentez-vous si :

- Vous êtes intéressé par le développement de la municipalité et de votre communauté;
- Vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- Vous êtes porteur d'idées nouvelles;
- Vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
- Vous désirez devenir un agent de changement.

Pour déposer votre candidature, la première étape de votre démarche est de remplir une déclaration de candidature que vous pouvez vous procurer au bureau municipal. La déclaration doit être dûment remplie et transmise à mon bureau entre le 21 septembre et le 1er octobre 2021, aux jours et aux heures suivants :

Mardi 21 septembre 2021
De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi 22 septembre 2021
De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Mardi 28 septembre 2021
De 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi 29 septembre 2021
De 9 h 00 à 12 h 00 et dee 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi 1er octobre 2021
De 9 h 00 à 16 h 30 de façon continue.

Alors... c'est un rendez-vous ?

Dominique Lapointe
Présidente d'élection

MODIFICATION AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ :

En juillet dernier, la Municipalité de Parisville a adopté le règlement 382-2021 visant à modifier le règlement général harmonisé #RM 2019 afin **d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou des objets ou équipements reliés à la protection incendie.**

Nous vous rappelons que votre Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour demeure **LA** référence dans la région pour toutes questions.

N'hésitez pas à les contacter : 819-288-5694

CERCLE DE FERMIÈRES

L'automne est à nos portes et le Cercle de Fermières continue d'exister. Le local est toujours disponible pour réaliser différents projets de tissage. Bien entendu, en respectant les consignes de la santé publique.

Le 7 juillet dernier se tenait à la salle municipale, l'Assemblée générale annuelle. Les administratrices sont maintenues en poste pour la prochaine année afin d'assurer la continuité et le fonctionnement de notre cercle toujours dynamique malgré le contexte actuel. Les membres ont eu la possibilité dans la bonne humeur et le plaisir de se revoir pour échanger, partager et discuter de leurs réalisations exécutées pendant le confinement. Chaque participante a reçu sa carte de membre lui donnant le privilège de recevoir la revue l'Actuelle.

Nous avons de nouveaux membres qui se sont ajoutés, ce qui fait en sorte que notre nombre de participantes se maintient, à notre plus grand plaisir! Nous vous invitons à contacter Jeannine Beaudet au 819-292-2082 pour adhérer à notre cercle.

Après cette période d'arrêt obligatoire, nous avons toutes très hâte de reprendre nos activités aussitôt que ce sera possible et sécuritaire.

Profitez au maximum du soleil et des beaux paysages qui nous entourent afin de faire le plein d'énergie pour affronter la saison automnale.

Jeannine Beaudet
819-292-2082 pour adhérer.

Fière d'être Fermière

Site provincial : **www.cfq.qc.ca**

Site régional de la Fédération 25 :
www.cfqcentreduquebec.com

Judith Lajoie inc.
Société par actions d'un courtier immobilier
Coach Achat-Vente
L'efficacité passe par l'écoute
Bur.: 418 666-5050
Cell.: 581 982-2211
RE/MAX Référence 2000
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec Inc.

PORTES & FENÊTRES
P.E. PÉRUSSE ET FILS INC.
Alain Pérusse
620 Principale Est,
Parisville, Québec
G0S 1X0
T 819 292-2096
F 819 292-2594
peperusse@hotmail.com
RBQ: 8262-5120-10
PEPERUSSE.COM

CLUB FADOQ DE PARISVILLE

Votre exécutif s'est réuni le 19 juillet pour évaluer les possibilités de reprendre un fonctionnement normal en septembre.

Nous constatons la fidélité de nos membres, c'est un encouragement à reprendre certaines activités.

À l'occasion d'une rencontre à laquelle assistaient 50 membres en décembre 2019, nous avons fait un sondage pour connaître l'intérêt des personnes présentes.

Les résultats ont confirmé la satisfaction et l'intérêt pour ce que nous avions réalisé : pique-nique, épluchette de blé d'inde, repas, voyage en groupe, cabane à sucre, conférence, visio-conférence, concert de chant, musique, souper traditionnel à Noël et à la St-Valentin, sans oublier la marche, le baseball poche, les cartes et autres jeux de société.

Notre expérience et notre réussite concernant les activités que nous avons réalisées nous incitent à continuer dans la même veine.

Dans le but de réaliser tout ce que nous avons anticipé, nous comptons sur la disponibilité de personnes généreuses ayant le goût de l'engagement, le sens de la collectivité et le souci du bien vivre des aînés de notre municipalité.

À la suite des fins de mandats, des personnes se voient obligés d'abandonner leur responsabilité à l'exécutif. Nous avons des postes vacants que nous devrons combler lors de notre assemblée générale. Nous sommes donc à la recherche de personnes qui se sentent attirées pour travailler en équipe, généreuses, ouvertes aux nouveaux défis et aux nouvelles expériences.

En équipe, le travail se fait dans un esprit de service, en toute simplicité et convivialité avec en plus, la joie et le plaisir de se faire des amis. Ça vous intéresse ?

C'est une invitation. On souhaite que notre message soit entendu et que notre recherche soit fructueuse.

Le 2 septembre prochain, l'exécutif est convoqué à une rencontre informative à Bécancour. Le but de cette rencontre est de recevoir de l'information pour notre fonctionnement dans la reprise des activités de manière sécuritaire amusante et agréable.

3 personnes du mouvement s'impliquent au comité MADA pour élaborer un projet de politique « municipalité amie des aînés ». Ce projet sera présenté à la municipalité d'ici la fin de l'année.

Après cette longue période de confinement, nous avons bien hâte de vous accueillir pour s'amuser, échanger et se retrouver entre amis.

Lucie Germain, vice-présidente
Club FADOQ Parisville

Club de Croquet Parisville

Bonjour à toutes et à tous.

Notre croquet reprend vie lentement car nous pouvons être plusieurs joueurs à l'intérieur en respectant les consignes déjà établies. Ce qui est dommage, c'est qu'il y a (probablement) une autre vague qui s'en vient. Alors, nous ne savons pas ce qui va se passer avec notre croquet. En espérant que ceci ne nuira pas une autre fois à notre croquet et tout ce qui s'y rattache.

Yves Blanchet, Président. ***À la prochaine!***

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 15 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Vous êtes nouvellement résident de la Municipalité de Parisville ?

Passez nous voir au 1260, rue St-Jacques afin de connaître les services que vous offre VOTRE bibliothèque.

Au plaisir de vous rencontrer!

RÉSEAU BIBLIO
du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

Les Excavations Roland Laquerre inc.
1143, Route 265
Parisville QC - G0S 1X0
T•819-292-2306 F•819-292-3241
rolandlaquerre@sogetel.net
sable • excavation
transport en vrac • fosse septique

JO BEAUDET INC.
BOIS DE CHAUFFAGE
SERVICE DE PROCESSEUR À BOIS MOBILE
JONATHAN BEAUDET | 819 292-2973

PAIS Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE RÉFUGIÉE

C'est une personne qui se trouve en dehors de son pays ou du pays qu'elle habite parce qu'elle craint pour sa sécurité en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. La personne est forcée de fuir son pays et souvent elle peut avoir vu ou vécu des choses très difficiles.

J'ai quitté la Colombie avec toute ma famille. Mon père avait peur pour notre sécurité puisqu'il avait reçu des menaces de narcotrafiquants qui voulaient son commerce. Nous sommes partis dans un camp de réfugiés en Équateur et c'est là-bas que nous avons pu commencer des démarches pour venir au Canada.

David Esteban Arias Raigoza est réfugié colombien. Il habite à Parisville avec son fils.

Tous les 5 ans, le gouvernement fédéral décide, en collaboration avec les pays de l'Organisation mondiale des Nations Unies (ONU), de la provenance des réfugiés qui seront sélectionnés en fonction des conflits en cours dans le monde ou de la fermeture planifiée de certains camps de réfugiés. Le choix des personnes réfugiées est une prérogative fédérale, mais c'est le gouvernement provincial qui s'occupe de la francisation, de l'accueil et de l'intégration de ces personnes à la société québécoise.

Saviez-vous que la mission du ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration, et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec ?

Pour information :

Céline Auger, Directrice générale
418 554-9425 / cauger@pais.ca

LA TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC (TRECQ)

La TRECQ travaille avec la communauté pour bonifier les services, les activités et les projets qui visent à favoriser la réussite éducative des jeunes. La mobilisation des partenaires est indispensable pour soutenir adéquatement les jeunes et contrer les effets de la glissade de l'été.

Concrètement, pour l'été 2021 et 2022, la TRECQ collabore avec les organismes communautaires, les MRC et les municipalités pour déployer des trousses de lecture dans les camps de jour du territoire pour favoriser le maintien des acquis chez les jeunes du primaire par le plaisir de lire, la pratique de jeux stimulants et par l'animation ludique.

Cet été, la TRECQ a remis une trousse au camp de jour de Parisville et a offert 4 activités d'une durée de 1 h 30 (L'imaginaire, les émotions, la mémoire visuelle et Yoga-lire). Merci!

Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec / 819 293-5821 / www.trecq.ca

St-Pierre-Les-Becquets

Avis de décès

Madame Annette Charland
Veuve de Jacques Charland
Décédée le 13 avril 2021
à l'âge de 93 ans
De Parisville

Monsieur André Boutin
Décédé le 30 mai 2021
à l'âge de 77 ans
De Parisville

Madame Denise Châteauneuf
Veuve de Monsieur Pierre Légaré
Décédée le 21 juin 2021
à l'âge de 91 ans
Anciennement de Parisville

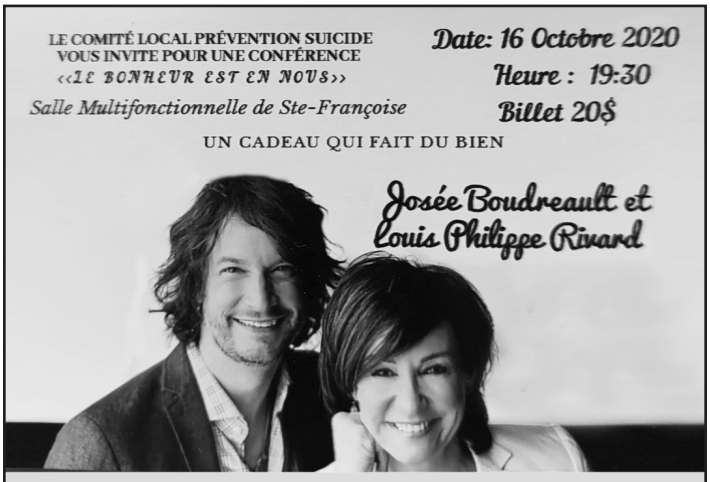

L'an dernier, une soirée avec Josée Boudreault et Louis Philippe Rivard un duo drôle et attachant devait se tenir à la salle municipale le 16 octobre 2020. Une reprise est prévue cette année soit le 15 octobre 2021 conformément aux recommandations de la santé publique.

Un avis postal sera envoyé pour confirmation au début septembre. Des billets seront alors offerts.

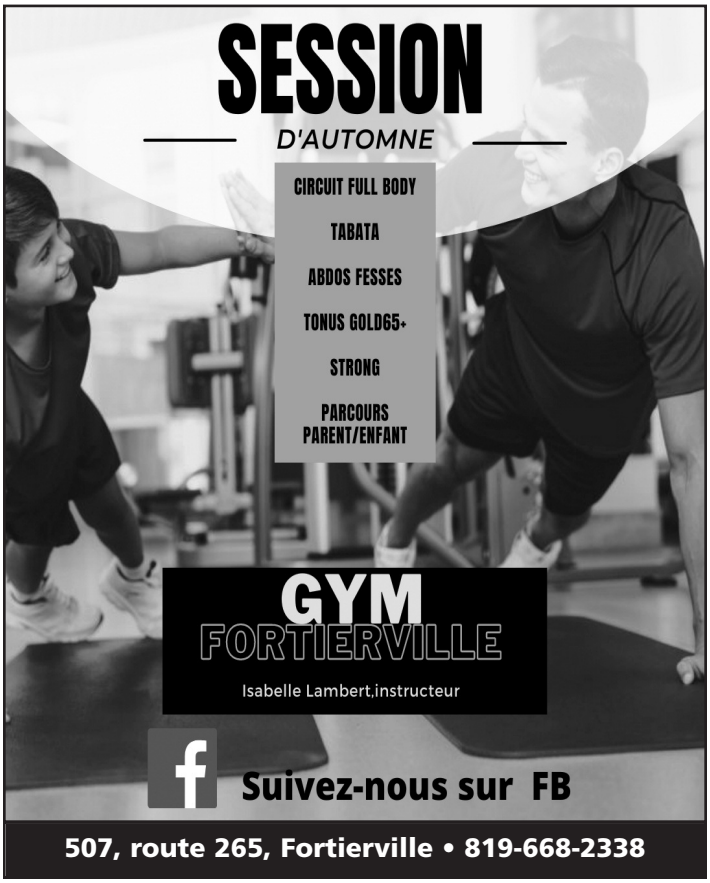

OFFRE D'EMPLOI

MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

La municipalité est à la recherche d'une personne pour combler les besoins d'entretien ménager et d'entretien de glace pour un total d'environ **15 à 30 heures par semaine**.

Poste à combler

Employé d'entretien et de maintenance pour l'aréna

Sommaire des responsabilités

Sous la supervision du coordonnateur de l'aréna, le titulaire du poste exécute toutes les tâches reliées à l'entretien et au bon fonctionnement de l'aréna.

- Effectuer divers travaux d'entretien ménager
- Effectuer divers travaux d'entretien de la patinoire
- Opérer la surfaceuse
- Voir à la surveillance et au bon maintien des lieux
- Faire le montage et le démontage de la salle lors d'activités
- Accomplir toutes autres tâches connexes

Comme il s'agit d'un aréna, les horaires peuvent varier de jour, de soir ou de fin de semaine.

Exigences

- Grande disponibilité
- Connaissances manuelles
- Entregent
- Débrouillard, honnête, fiable et autonome

Rémunération

La rémunération est conforme aux politiques en vigueur.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature à :

Madame Martine Lafond
Directrice générale
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
110, rue des Loisirs
Saint-Pierre-les-Becquets G0X 2Z0

Par téléphone : 819 263-2622
Par télécopieur : 819 263-0798
Par courriel : martine.lafond@st-pierre-les-becquets.qc.ca

Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DIVERS

RETOUR DE L'OFFRE DE TRANSPORT POUR LE MAGASINAGE À QUÉBEC

Départ de Parisville à 8 h 15

CALENDRIER --- LUNDI

Exceptionnellement le mardi 7 septembre 2021 et par la suite le 1er lundi de chaque mois

4 octobre 2021
1er novembre 2021
6 décembre 2021
3 janvier 2022

7 février 2022 / 7 mars 2022
4 avril 2022 / 2 mai 2022
6 juin 2022 / 4 juillet 2022

Pour infos Daniel Lemay
418 796-2880 Maison
418 554-2880 Cellulaire

Transport scolaire Emilius Lemay inc.

Retour des cuisines collectives

Le Centre de femmes Parmi Elles, en collaboration avec la Clef de la Galerie, offre la possibilité aux femmes de 16 ans et plus de mettre en commun leur temps et leurs compétences pour préparer des plats économiques, sains et appétissants à rapporter à la maison. Le tout dans le respect, l'entraide et le plaisir

Vous pouvez communiquer avec Marie-Noelle pour plus d' informations au 819-298-2585 poste 6 ou à intervenante@parmielles.com

**** Notez que la grande salle sera accessible pour la halte garderie mais qu'il n'y aura pas de prise en charge complète de la part de l'intervenante. À cet effet, nous recherchons des bénévoles (Style mamie tendresse) pour bercer les touts petits. ****

CENTRE DE FEMMES PARMI ELLES — La Clef de la Galerie

HALLOWEEN

Sorcières, vampires, princesses, monstres et morts vivants seront à l'honneur le 31 octobre prochain. Bientôt, tous ces personnages déambuleront dans les rues à la recherche de maisons décorées et de généreux donateurs de bonbons. L'Halloween est une fête très attendue et aimée des enfants. Nous vous encourageons à décorer et animer votre demeure! Profitez de l'occasion pour en faire voir de toutes les couleurs aux tout-petits.

ATTENTION
CANICULE
LIMITEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU POTABLE AU MAXIMUM

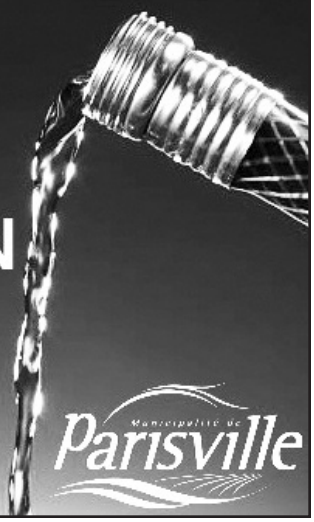

Municipalité de Parisville

Beaudet
ENTREPRISESBEAUDET.COM
R.B.Q.8287-8463-24
LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET inc.
STEVE.819-386-8505 CARL.819-386-5795
BUREAU.819-292-2174
FAX.819-292-1536

TRANSPORT(VRAC) - EXCAVATION - CHAUX AGRICOLE - DÉNEIGEMENT
845 RUE PRINCIPALE, PARISVILLE, G0S 1X0

Casse Croûte Le Rubis
1236, Rte 265
Parisville, G0S 1X0
Manon Beaudet, prop.
manonbeaudet3105@hotmail.com

819-292-2716
Commande pour emporter
Menu du jour
Crème glacée molle
Permis d'alcool

Faites le plein et courez la chance de gagner un iPad!

1 2 3

3 pleins d'essence * = 1 chance de gagner
Demandez votre carte.

Sonic

Covris Coopérative

FAIRE LE PLEIN C'EST GAGNANT !

Gagnez 1 Ipad

Promotion exclusive aux clients de nos stations-services

Promotion offerte à nos stations-services :

- **Parisville**
- **Saint-Édouard**
- **Saint-Pierre-les-Becquets**
- **Baie-du-Febvre**

1 Ipad à gagner par succursale

Le tirage aura lieu le 18 octobre 2021

Covris Coopérative

Sonic

Faites-vous entendre

En tant que membre de votre coopérative, donnez votre opinion sur l'implication de la Caisse dans le milieu.

Une consultation aura lieu du
10 au 30 septembre 2021 dans **AccèsD.**

AccèsD

Desjardins
Caisse de Gentilly-Lévrard–Rivière du Chêne

PRÉVENTION 2021

Règlementation

Depuis novembre 2019 la MRC de Bécancour a adopté un nouveau règlement en prévention des incendies (#392) qui s'appliquent aux 11 municipalités protégées par votre SSIRMRCB. Nous nous attarderons sur les brûlages mais il est disponible en entier sur le site de la MRC de Bécancour.

Permis de brûlage

Éviter les ennuis, le permis c'est gratuit!

Article 4.10. Brûlage extérieur

Les feux communément appelé « feux de plaisance », ne nécessitent pas de permis mais doivent rencontrer les modalités suivantes :

- Les matières combustibles doivent mesurer 1 mètre par 1 mètre (3 pieds) au maximum;
- Être dans un récipient incombustible ou un emplacement sécuritaire, un trou au sol par exemple;
- Être à un minimum de 5 mètres (16 pieds) de tout bâtiment;
- Être sous la surveillance d'un adulte en tout temps.

Si ces conditions ne sont pas respectées, il est **obligatoire** d'avoir en sa possession un permis de brûlage. Il suffit simplement d'appeler au bureau quelques jours à l'avance et de s'assurer de respecter les conditions suivantes :

- Les matières combustibles ne doivent pas dépasser 3 mètres par 3 mètres (10 pieds);
- Être à un minimum de 10 mètres (33 pieds) de tout bâtiment;
- Avoir un moyen d'extinction sur place;
- Être sous la surveillance d'un adulte en tout temps.

Dans tous les cas, les matériaux à brûler se doivent d'être des matières combustibles autorisées. Soit du papier, carton, branches, feuilles mortes, herbes et bois nus.

Ne faites le 911 que lorsqu'il y a un risque d'incendie!

Voici quelques situations non urgentes où vous pouvez faire un signalement à votre service incendie sur les heures de bureau : le feu est sous surveillance, vous doutez que la personne possède un permis ou encore si c'est la fumée qui vous incommode, il s'agit d'un dossier pour la SQ.

Si toutefois, vous craignez pour votre sécurité, que le feu est sans surveillance et risque de s'étendre ou encore vous doutez que la personne fasse brûler des matières interdites, vous pouvez faire le 911.

N'oubliez pas que la discussion amicale est toujours le meilleur moyen de régler l'imbroglio avant de déplacer la cavalerie incendie!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux,
Agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca

SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DES COMMUNICATIONS

RESPECTEZ LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR UNE RENTRÉE SÉCURITAIRE

Bécancour, le 23 août 2021 – Au cours des prochains jours, partout en province, des centaines de milliers d'élèves reprendront la route vers leurs établissements scolaires. Par conséquent, la présence d'autobus d'écoliers, de piétons, de cyclistes et de brigadiers amènera une augmentation de l'achalandage du réseau routier. Tous les usagers de la route devront redoubler de prudence afin d'assurer la sécurité de tous.

Sécurité routière : quelles sont les règles ?

- Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h. (à moins que la vitesse affichée soit de 30 km/h pour la zone scolaire). Dans les deux cas, l'amende sera doublée si l'infraction est commise à l'intérieur de la période précisée.
- Le conducteur d'un véhicule routier ou un cycliste qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit s'immobiliser à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus. De plus, il ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire fermé. Aussi, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger. Le nombre de points d'inaptitude attribuables à cette infraction est de neuf.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Rappelons également l'importance du respect de la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire en un endroit sécuritaire et éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec Région Mauricie-Lanaudière
819 379-7195 | www.sq.gouv.qc.ca

Machinerie agricole sur les routes

Circuler avec une machinerie agricole demande de suivre quelques règles et de faire preuve de bon sens

ATTENTION AUX MATIÈRES QUE VOUS TRAÎNEZ DU CHAMP À LA ROUTE

Camp de jour Parisville 2021

Cet été, plus précisément du 28 juin au 12 août, 34 enfants se sont amusés au camp de jour par le biais des journées thématiques. C'est aussi grâce à d'autres intervenants comme; le support offert par Tremplin Santé, l'accompagnement de l'équipe TRECQ, la bienveillance des cadets de la SQ qu'ils se sont divertis. C'est sans compter le dévouement des différents bénévoles comme celles de la bibliothèque, du club TD, d'une cadette pour la survie en forêt et de citoyens passionnés par les animaux qu'ils ont découvert d'autres univers tout au long de l'été 2021. Le tout était chapeauté d'une main de maître par nos animatrices, Émie Perusse, Gabrielle Rheault et Méanne Paris qui ont à nouveau travaillé dans un contexte de pandémie.

Un grand merci à tous pour votre support et votre temps! Votre implication est remarquable et essentielle pour le succès des activités dans la municipalité. À l'an prochain!
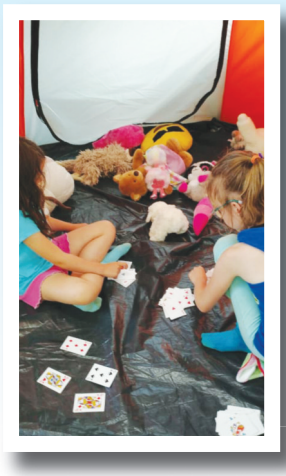
Lucie Leclerc,
coordonnatrice